

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

15 SEPTEMBRE 2014

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 15 septembre 2014 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Soumission pour honoraires professionnels – Chemin Lac-à-Truite et passerelles Gros-Morne
3. Programme d'aide financière à la voirie locale – Accélération des investissements sur le réseau routier local
4. Protocole d'entente – Assainissement des eaux usées Mont-Louis
a. Addenda # 1 – Autorisation de signatures.
5. Agence du Revenu du Canada – Autorisation d'accès au dossier
6. Période de questions
7. Levée de la session

SOUSSION POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – CHEMIN LAC-À-TRUITE ET PASSERELLES GROS-MORNE

Le dossier a été transmis à la Sécurité publique – suivi au constat de dommages.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Travaux devant être réalisés par soumission. Délai trop court pour réalisation avant le 31 mars 2015.

158-09-2014

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MONT-LOUIS

ATTENDU QU'un protocole d'entente est intervenu entre le Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis le 8 septembre 2010 concernant le projet d'assainissement des eaux usées soumis dans le cadre du volet 1.4 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a demandé une modification des annexes A et B dudit protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda no 1 modifiant les annexes A et B dudit protocole d'entente a été présenté aux membres du conseil, lesquels reconnaissent l'avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Diane Dupuis,
appuyée par Marc Boucher,
et résolu à l'unanimité :

QUE le maire Serge Chrétien soit autorisé à signer l'Addenda no 1 au protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

159-09-2014 AGENCE DU REVENU DU CANADA – AUTORISATION D'ACCÈS AU DOSSIER

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Suzanne Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière et Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe, soient désignées comme ayant droit d'obtenir des renseignements et apporter des modifications au dossier 10697 8703 RP0001 auprès de l'Agence du Revenu du Canada pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

160-09-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.